

2023

Rapport annuel

31 décembre 2023

Les Fonds distincts AIC sont émis par :

ivari^{MC}

Fonds distincts AIC

Rapport annuel 2023

TABLE DES MATIÈRES

▪ Rapport de l'auditeur indépendant	1
GROUPE DIVERSIFIÉ AIC	
▪ Fonds distinct Canada diversifié AIC	4
GROUPE À REVENU AIC	
▪ Fonds distinct marché monétaire AIC	7
Notes annexes	10
Renseignements supplémentaires (non audité)	16

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de contrat des
Fonds distincts AIC :

Fonds distinct Canada diversifié AIC
Fonds distinct marché monétaire AIC
(chacun individuellement, le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat et les tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 4 avril 2024

Fonds distinct Canada diversifié AIC

États de la situation financière

Aux	31 décembre 2023	31 décembre 2022
(en milliers de dollars, sauf pour les montants par part)		
Actif		
Actif courant		
Placements, à la juste valeur	3 409	3 026
Trésorerie	40	79
Montants à recevoir du gestionnaire	42	45
	<u>3 491</u>	<u>3 150</u>
Passif		
Passif courant		
Montants à payer pour des placements achetés	-	1
Charges à payer et autres passifs	30	29
	<u>30</u>	<u>30</u>
Actif net attribuable aux titulaires de contrat	3 461	3 120
Actif net attribuable aux titulaires de contrat par catégorie		
Option garantie à 100 %	2 507	2 272
Option garantie à 75 %	954	848
	<u>3 461</u>	<u>3 120</u>
Actif net attribuable aux titulaires de contrat par part		
Option garantie à 100 %	8,78	7,47
Option garantie à 75 %	10,53	8,94

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022
(en milliers de dollars, sauf pour les montants par part)		
Revenus		
Intérêts à distribuer	2	1
Distributions des fonds sous-jacents	259	-
Autres revenus (pertes)	8	9
Gain (perte) réalisé à la vente de placements	18	(12)
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	351	(1 310)
	<u>638</u>	<u>(1 312)</u>
Charges		
Frais de gestion	73	81
Frais d'administration	39	40
Honoraires d'audit	10	10
Droits de garde	2	3
Autres frais d'exploitation	10	13
	<u>134</u>	<u>147</u>
Moins les charges d'exploitation payées par le gestionnaire	(34)	(37)
Charges, montant net	<u>100</u>	<u>110</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat	538	(1 422)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat par catégorie		
Option garantie à 100 %	389	(1 041)
Option garantie à 75 %	149	(381)
	<u>538</u>	<u>(1 422)</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat par part		
Option garantie à 100 %	1,32	(3,07)
Option garantie à 75 %	1,60	(3,76)

Fonds distinct Canada diversifié AIC

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars)

	Fonds	Option garantie à 100 %	Option garantie à 75 %
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à l'ouverture de l'exercice	3 120	2 272	848
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat	538	389	149
Transactions sur parts			
Rachat de parts	(197)	(154)	(43)
Total des transactions sur parts	(197)	(154)	(43)
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à la clôture de l'exercice	3 461	2 507	954
Variations attribuables aux transactions sur parts (en milliers)			
Parts en circulation à l'ouverture de l'exercice		304	95
Parts rachetées		(18)	(4)
Parts en circulation à la clôture de l'exercice		286	91

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars)

	Fonds	Option garantie à 100 %	Option garantie à 75 %
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à l'ouverture de l'exercice	5 088	3 667	1 421
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat	(1 422)	(1 041)	(381)
Transactions sur parts			
Rachat de parts	(546)	(354)	(192)
Total des transactions sur parts	(546)	(354)	(192)
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à la clôture de l'exercice	3 120	2 272	848
Variations attribuables aux transactions sur parts (en milliers)			
Parts en circulation à l'ouverture de l'exercice		351	114
Parts rachetées		(47)	(19)
Parts en circulation à la clôture de l'exercice		304	95

Fonds distinct Canada diversifié AIC

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat	538	(1 422)
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Distributions provenant de fonds sous-jacents	(259)	-
(Gain) perte réalisé à la vente de placements	(18)	12
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	(351)	1 310
Produit de la cession de placements	244	619
Montants à recevoir du gestionnaire	3	2
Charges à payer et autres passifs	1	(10)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	158	511
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montants payés pour des parts rachetées	(197)	(546)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(197)	(546)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(39)	(35)
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture de l'exercice	79	114
Trésorerie (découvert bancaire) à la clôture de l'exercice	40	79
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôt étranger	2	1

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2023

Valeur nominale (en milliers de \$)/ Nbre d'actions/ Nbre de parts	Titre	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
Fonds communs de placement 98,5 %			
387 799	Fonds de revenu de dividendes Plus		
	Manuvie, série « Conseil »	3 214	3 409
	Total des placements	3 214	3 409
	Autres actifs, moins les passifs 1,5 %		52
	Actif net attribuable aux titulaires de contrat 100,0 %		3 461

Fonds distinct marché monétaire AIC

États de la situation financière

Aux	31 décembre 2023	31 décembre 2022
(en milliers de dollars, sauf pour les montants par part)		
Actif		
Actif courant		
Placements, à la juste valeur	959	928
Trésorerie	77	74
Montants à recevoir pour des placements vendus	1	1
Montants à recevoir du gestionnaire	22	21
Distributions à recevoir des fonds sous-jacents	4	3
	<u>1 063</u>	<u>1 027</u>
Passif		
Passif courant		
Montants à payer pour des placements achetés	4	3
Charges à payer et autres passifs	23	22
	<u>27</u>	<u>25</u>
Actif net attribuable aux titulaires de contrat	<u>1 036</u>	<u>1 002</u>
Actif net attribuable aux titulaires de contrat par catégorie		
Option garantie à 100 %	895	893
Option garantie à 75 %	141	109
	<u>1 036</u>	<u>1 002</u>
Actif net attribuable aux titulaires de contrat par part		
Option garantie à 100 %	6,66	6,36
Option garantie à 75 %	7,71	7,36

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022
(en milliers de dollars, sauf pour les montants par part)		
Revenus		
Intérêts à distribuer	3	1
Distributions des fonds sous-jacents	45	19
Autres revenus (pertes)	1	1
	<u>49</u>	<u>21</u>
Charges		
Frais de gestion	3	3
Frais d'administration	34	34
Honoraires d'audit	10	11
Droits de garde	1	1
Autres frais d'exploitation	10	13
	<u>58</u>	<u>62</u>
Moins les charges d'exploitation payées par le gestionnaire	(55)	(59)
Charges, montant net	<u>3</u>	<u>3</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat	<u>46</u>	<u>18</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat par catégorie		
Option garantie à 100 %	42	16
Option garantie à 75 %	4	2
	<u>46</u>	<u>18</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat par part		
Option garantie à 100 %	0,30	0,10
Option garantie à 75 %	0,29	0,12

Fonds distinct marché monétaire AIC

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars)

	Fonds	Option garantie à 100 %	Option garantie à 75 %
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à l'ouverture de l'exercice	1 002	893	109
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat	46	42	4
Transactions sur parts			
Produit de l'émission de parts	68	31	37
Rachat de parts	(80)	(71)	(9)
Total des transactions sur parts	(12)	(40)	28
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à la clôture de l'exercice	1 036	895	141
Variations attribuables aux transactions sur parts (en milliers)			
Parts en circulation à l'ouverture de l'exercice		140	15
Parts émises		5	4
Parts rachetées		(11)	(1)
Parts en circulation à la clôture de l'exercice		134	18

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars)

	Fonds	Option garantie à 100 %	Option garantie à 75 %
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à l'ouverture de l'exercice	1 057	940	117
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat	18	16	2
Transactions sur parts			
Rachat de parts	(73)	(63)	(10)
Total des transactions sur parts	(73)	(63)	(10)
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à la clôture de l'exercice	1 002	893	109
Variations attribuables aux transactions sur parts (en milliers)			
Parts en circulation à l'ouverture de l'exercice		150	16
Parts rachetées		(10)	(1)
Parts en circulation à la clôture de l'exercice		140	15

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds distinct marché monétaire AIC

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat	46	18
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Distributions provenant de fonds sous-jacents	(45)	(19)
Achats de placements	(68)	-
Produit de la cession de placements	82	75
Montants à recevoir du gestionnaire	(1)	5
Charges à payer et autres passifs	1	(5)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	15	74
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de la vente de parts	68	-
Montants payés pour des parts rachetées	(80)	(73)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(12)	(73)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	3	1
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture de l'exercice	74	73
Trésorerie (découvert bancaire) à la clôture de l'exercice	77	74
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôt étranger	3	1

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2023

Valeur nominale (en milliers de \$)/ Nbre d'actions/ Nbre de parts	Titre	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
Fonds communs de placement 92,6 %			
95 899	Fonds du marché monétaire Manuvie, série HE	959	959
	Total des placements	959	959
	Autres actifs, moins les passifs 7,4 %		77
	Actif net attribuable aux titulaires de contrat 100,0 %		1 036

Notes annexes pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022
(en milliers de dollars)

1. LES FONDS

ivari est l'émettrice exclusive du contrat de rente variable, qui est investi dans des fonds communs (les « fonds sous-jacents »). L'actif du Fonds distinct Canada diversifié AIC et du Fonds distinct marché monétaire AIC (individuellement, un « Fonds », et collectivement, les « Fonds ») est la propriété d'ivari, mais leur actif est détenu distinctement des autres actifs d'ivari en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances*. Les Fonds ne constituent pas des entités juridiques distinctes.

Gestion de placements Manuvie limitée (le « gestionnaire ») est le gestionnaire des Fonds. Avant le 25 septembre 2009, AIC Limitée était le gestionnaire des fonds sous-jacents. Le gestionnaire fournit certains services administratifs aux Fonds. La Société Financière Manuvie est la société mère ultime du gestionnaire.

Le siège social des Fonds est situé au 200-5000 Yonge Street, Toronto (Ontario) M2N 7E9, Canada.

La publication des états financiers de chacun des Fonds a été autorisée par ivari le 4 avril 2024.

La date de création des Fonds est le 18 janvier 1999.

Les états de la situation financière des Fonds sont aux 31 décembre 2023 et 2022. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat et les tableaux des flux de trésorerie visent les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022. L'inventaire du portefeuille est en date du 31 décembre 2023.

Les investisseurs doivent choisir entre deux options d'achat pour acquérir des titres des Fonds. L'une est assortie d'une garantie de 100 % et l'autre, d'une garantie de 75 %. Chacune de ces options comporte un ratio de frais de gestion différent.

Légende des abréviations

Les abréviations suivantes sont utilisées dans les présents états financiers :

Abréviations des devises

CAD - Dollar canadien

Autres abréviations

IAS - Norme(s) comptable(s) internationale(s)

JVRN - Juste valeur par le biais du résultat net

IFRS - Norme(s) internationale(s) d'information financière

TSX - Bourse de Toronto

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

La production des états financiers exige que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables et qu'elle établisse des estimations et des hypothèses prospectives. La section suivante présente les jugements comptables les plus importants formulés par les Fonds lors de la préparation des états financiers :

a) Recours aux jugements

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Dans le cadre du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par les Fonds, le gestionnaire a étudié le modèle d'affaires sur lequel repose la gestion du portefeuille de chaque Fonds, les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et le rendement selon la méthode de la juste valeur pour conclure que ces actifs et passifs financiers devaient être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) conformément à la norme IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »).

Entité d'investissement

Pour déterminer si un Fonds donné répond à la définition d'entité d'investissement, le gestionnaire peut être appelé à formuler des jugements importants quant à savoir si ce Fonds possède les caractéristiques typiques d'une telle entité. Chaque Fonds ne doit détenir qu'un seul placement, dans un fonds sous-jacent (ou ne compter qu'un seul investisseur ou, s'il en compte plusieurs, ces investisseurs doivent être des parties liées); toutefois, conformément à la définition d'entité d'investissement, chaque Fonds réunit des fonds auprès d'un ou de plusieurs investisseurs principalement en vue d'offrir des services liés à la gestion des placements, s'engage envers ses investisseurs à placer les fonds exclusivement dans le but de générer des plus-values du capital et/ou des revenus de placement, et évalue le rendement de ses placements selon la méthode de la juste valeur.

b) Instruments financiers

Comptabilisation et décomptabilisation

Tous les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale lorsqu'un Fonds devient partie aux dispositions contractuelles des instruments financiers.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie de cet actif sont expirés ou lorsque les Fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est acquittée, annulée ou expirée.

Notes annexes pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022
(en milliers de dollars)

Classement

En procédant au classement et à l'évaluation des instruments financiers détenus par les Fonds, le gestionnaire doit évaluer le modèle économique utilisé pour les Fonds, le mode de gestion de tous les actifs et passifs financiers, le mode d'évaluation du rendement de l'ensemble selon la juste valeur et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments financiers. Le portefeuille d'actifs financiers des Fonds est géré et évalué selon une juste valeur. Par conséquent, le classement et l'évaluation de tous les placements et dérivés des Fonds sont à la JVRN.

Tous les autres actifs et passifs sont par la suite évalués au coût amorti, conformément à l'IFRS 9.

Les obligations des Fonds relatives à l'actif net attribuable aux titulaires de contrat sont classées à titre de passifs financiers, conformément aux exigences de la norme IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »), et sont présentées à la valeur de rachat.

Évaluation

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les placements dans les fonds sous-jacents sont évalués à la valeur liquidative calculée par le gestionnaire, conformément aux documents de référence du fonds sous-jacent. Si la valeur liquidative n'est pas disponible, les fonds sous-jacents sont évalués selon la valeur liquidative publiée la plus récente ou à la juste valeur établie par le gestionnaire en se fondant sur des données de marché observables, soit le montant jugé le plus représentatif de la juste valeur des fonds sous-jacents.

c) Placements dans des filiales, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Les filiales sont toutes des entités, y compris les placements dans d'autres entités d'investissement, sur lesquelles les Fonds exercent un contrôle. Un Fonds contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Le gestionnaire a établi que les Fonds répondent à la définition d'entité d'investissement énoncée dans l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et, à ce titre, les Fonds comptabilisent leurs filiales à la juste valeur. Les informations concernant les placements des Fonds dans des entités structurées non consolidées sont présentées à la note 7, selon le cas.

d) Trésorerie

La trésorerie représente les dépôts bancaires et est comptabilisée au coût amorti, qui se rapproche de la juste valeur. La trésorerie est déposée auprès du dépositaire des Fonds, qui est une institution financière canadienne.

e) Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Le gain ou la perte réalisé à la vente de placements et la variation de la plus-value (moins-value) latente des placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

f) Comptabilisation des revenus

Les revenus de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les intérêts à distribuer présentés dans les états du résultat global comprennent l'intérêt sur la trésorerie.

Les distributions des fonds sous-jacents peuvent inclure des dividendes, des intérêts à distribuer et des gains en capital, dont le produit est utilisé pour acheter des parts supplémentaires dans les fonds sous-jacents. Les distributions sont comptabilisées à la date de distribution par les fonds sous-jacents et présentées séparément comme distributions des fonds sous-jacents dans les états du résultat global.

g) Répartition des revenus et des charges, et des gains et pertes en capital réalisés et latents

Les frais de gestion et les frais d'administration attribuables directement à une catégorie sont imputés à cette catégorie. Le revenu, les gains et pertes réalisés sur les opérations de placement, la variation de la plus-value (moins-value) latente et les frais communs aux Fonds sont répartis proportionnellement entre les catégories en fonction de la valeur liquidative de chaque catégorie.

h) Conversions des éléments libellés en devises

Le CAD est la monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des Fonds.

i) Valeur liquidative par part

La valeur liquidative par part de chaque catégorie de chaque Fonds se calcule en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre de parts en circulation de cette catégorie. La valeur liquidative par part est déterminée à la clôture de chaque jour de séance à la TSX.

La valeur liquidative de chaque catégorie d'un Fonds correspond à la quote-part de la catégorie en question dans l'actif commun du Fonds, moins le passif et le passif propre à cette catégorie.

Notes annexes pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022
(en milliers de dollars)

j) **Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat par part**

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat par part figurant dans les états du résultat global correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat de chaque catégorie pour l'exercice, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie en circulation au cours de l'exercice.

k) **Autres actifs financiers et passifs financiers**

Tous les autres actifs financiers et passifs financiers (autres que ceux qui sont classés à la JVRN), comme la trésorerie, les intérêts, les dividendes et autres montants à recevoir, les montants à recevoir pour des placements vendus, les montants à recevoir du gestionnaire, les montants à payer pour des placements achetés et les charges à payer et autres passifs, sont évalués au coût ou au coût amorti.

l) **Nouvelles normes IFRS émises mais non encore en vigueur**

Il n'existe aucune norme, interprétation, ni modification aux normes existantes déjà publiée mais non encore entrée en vigueur, ni ayant fait l'objet d'une adoption anticipée, qui est susceptible d'avoir une incidence importante sur les Fonds.

3. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Les Fonds peuvent être exposés à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (soit le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de concentration et l'autre risque de marché). Le programme global de gestion des risques des Fonds vise à maximiser les rendements obtenus pour le niveau de risque auquel les Fonds sont exposés et à réduire au minimum les effets défavorables potentiels sur leur performance financière. La valeur du portefeuille des Fonds peut varier d'un jour à l'autre en raison des fluctuations de taux d'intérêt, de la conjoncture économique et des informations sur le marché et sur les émetteurs relatives aux titres détenus par les Fonds. La méthode de gestion des risques suivie par les Fonds comprend un contrôle de conformité aux politiques et aux directives de placement. Le gestionnaire cherche à limiter les effets potentiels de ces risques financiers sur les rendements des Fonds en engageant et en supervisant des conseillers en valeurs professionnels et expérimentés, qui effectuent un suivi régulier des positions des Fonds et de l'évolution du marché et qui diversifient les portefeuilles de placements en respectant les directives de placement.

La méthode de gestion des risques du gestionnaire comprend le suivi mensuel et trimestriel des rendements en fonction du profil de risque des Fonds. Le gestionnaire veille également au respect des restrictions en matière de placement et à une gestion de chaque Fonds conforme à ses objectifs et stratégies de placement et à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Certains Fonds concentrent leurs placements dans un secteur d'activité particulier, un seul pays ou une seule région du monde. Ces Fonds peuvent être plus volatils que les Fonds plus diversifiés. Dans son ensemble, le programme de gestion des risques de ces Fonds vise à réduire au minimum les conséquences potentiellement négatives sur la performance financière de chaque Fonds, d'une manière qui soit conforme à son objectif de placement.

Pour générer des rendements stables et solides à long terme, chacun des Fonds est diversifié par catégorie d'actifs, par région, par style de gestion et par stratégie. Un niveau de risque déterminé est établi pour chaque portefeuille.

Risques liés aux instruments financiers

a) **Risque de crédit**

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que l'émetteur d'un titre de créance ou une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer les intérêts, de rembourser le capital ou de s'acquitter d'une obligation ou d'un engagement qu'il a contracté envers le Fonds. La valeur comptable des placements telle qu'elle est présentée dans l'inventaire du portefeuille correspond à l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2023. Cette règle s'applique également aux autres actifs en raison de leur date de règlement rapprochée. La notation de crédit médiane de Standard & Poor's a été utilisée dans la divulgation des risques, s'il y a lieu.

L'exposition au risque de crédit n'est pas présentée pour les Fonds qui investissent principalement dans des titres ayant une échéance de moins d'un an ou dans des dépôts bancaires, car le risque est considéré comme minime.

Le risque de crédit est présenté pour les titres de créance (excluant les placements à court terme) et les actifs dérivés. Les Fonds peuvent être indirectement exposés au risque de crédit lorsque les fonds sous-jacents investissent dans des titres de créance et/ou des actifs dérivés.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les Fonds ne sont pas directement exposés à un risque de crédit important.

b) **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est présenté pour les titres de créance (excluant les placements à court terme). L'échéance de tous les placements à court terme est de moins d'un an. Les Fonds sont exposés au risque que la juste valeur des instruments financiers portant intérêt varie par suite de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Les autres actifs et passifs sont de nature à court terme ou ne portent pas intérêt.

Généralement, la juste valeur des titres à revenu fixe varie en sens inverse des fluctuations des taux d'intérêt. La juste valeur des titres à revenu fixe diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent, et vice-versa. Les hausses et les baisses seront habituellement plus importantes pour les titres à revenu fixe à long terme que pour ceux à court terme.

L'exposition au risque de taux d'intérêt n'est pas présentée pour les Fonds qui investissent principalement dans des titres ayant une échéance de moins d'un an ou dans des dépôts bancaires, car le risque est considéré comme minime.

Notes annexes pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022
(en milliers de dollars)

Les Fonds peuvent être indirectement exposés au risque de taux d'intérêt lorsque les fonds sous-jacents investissent dans des titres de créance.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les Fonds ne sont pas directement exposés à un risque de taux d'intérêt important.

c) Risque de change

Le risque de change découle des instruments financiers libellés dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de chacun des Fonds. Les Fonds sont exposés au risque que la juste valeur des titres libellés en devises varie en raison des fluctuations des taux de change. L'inventaire du portefeuille indique les titres à revenu fixe libellés en devises. Les titres à revenu fixe sont présumés être libellés dans la monnaie de présentation des Fonds, sauf indication contraire. Les titres de capitaux propres négociés sur les marchés étrangers sont également exposés au risque de change, car leur cours en monnaie locale sur une bourse étrangère est converti dans la monnaie fonctionnelle pour déterminer leur juste valeur.

Les montants représentant l'exposition aux devises sont fondés sur la juste valeur des placements des Fonds et sur le montant notionnel du capital sous-jacent de leurs contrats dérivés. Les placements comprennent les instruments monétaires et non monétaires.

Les Fonds peuvent être indirectement exposés au risque de change lorsque les fonds sous-jacents investissent dans des instruments libellés en devises.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les Fonds ne sont pas directement exposés à un risque de change important.

d) Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie.

Les Fonds ne sont exposés à aucun risque de concentration directe, mais au risque de concentration indirecte des fonds sous-jacents, car leurs portefeuilles sont entièrement investis dans des fonds sous-jacents.

e) Autre risque de marché

Pour un Fonds qui investit dans des titres, la valeur liquidative par part du Fonds est directement liée à la juste valeur de ces titres, laquelle augmente ou diminue en fonction du rendement financier des émetteurs des titres et de l'ensemble des conditions économiques, politiques, fiscales et des marchés.

Tous les titres présentent un risque de perte en capital. Le gestionnaire gère ce risque en sélectionnant avec soin les titres et les autres instruments financiers selon les paramètres des stratégies de placement des Fonds. À l'exception des options vendues et des contrats à terme normalisés position vendeur (le cas échéant), le risque maximal associé aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Les pertes éventuelles découlant des options vendues et des contrats à terme normalisés position vendeur peuvent être illimitées. Les titres de capitaux propres, les titres de créance et les dérivés des Fonds sont sensibles au risque de marché qui découle des incertitudes entourant l'évolution du cours de ces instruments.

L'exposition à l'autre risque de marché n'est pas présentée pour le Fonds distinct marché monétaire AIC, car il investit dans un fonds sous-jacent qui investit principalement dans des titres ayant une échéance de moins d'un an, et le risque est considéré comme minime.

Pour le Fonds distinct Canada diversifié AIC, l'incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrat des Fonds d'une variation de 5 % de la valeur liquidative des Fonds, toutes autres variables demeurant constantes, serait d'environ 173 \$ au 31 décembre 2023 (156 \$ au 31 décembre 2022). Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

f) Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle du risque qu'un Fonds ne soit pas en mesure de régler ses obligations liées à des passifs financiers ou de s'en acquitter en temps opportun. Les Fonds sont exposés à des rachats en trésorerie quotidiens visant des parts. Les Fonds investissent principalement dans des titres négociés sur des marchés actifs dont ils peuvent facilement se départir. Tous les autres passifs des Fonds, à l'exception des dérivés, ont une échéance de six mois ou moins. De plus, les Fonds essaient de conserver suffisamment de trésorerie pour faire face à leurs besoins de liquidités. Les Fonds ont également la possibilité d'emprunter jusqu'à 5 % de leur actif net attribuable aux titulaires de contrat afin de financer les rachats.

g) Évaluation de la juste valeur

Les Fonds classent chaque instrument financier dans un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs. La hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 – les cours non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – les données autres que les cours cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement (à savoir des cours) ou indirectement (à savoir des dérivés de cours);

Niveau 3 – les données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Notes annexes pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022
(en milliers de dollars)

Les évaluations de la juste valeur sont récurrentes. En ce qui a trait aux instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable, la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Un instrument classé au niveau 1 qui cesse ultérieurement d'être négocié activement est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Les modèles utilisés pour déterminer les évaluations de la juste valeur incluses dans les états financiers des Fonds, y compris les évaluations de niveau 3, le cas échéant, sont validés et examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire, indépendamment de la partie qui les a créés. Le gestionnaire étudie et examine le caractère approprié des modèles d'évaluation, les résultats des évaluations et tout ajustement apporté aux prix ou aux estimations utilisés dans ces modèles. À chaque date de présentation de l'information financière, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur de niveau 3.

Fonds sous-jacents

Les placements des Fonds dans des fonds sous-jacents sont classés au niveau 1 lorsqu'ils sont rachetables sur une base quotidienne. Ils sont classés au niveau 2 lorsqu'ils ne sont pas rachetables sur une base quotidienne.

Hiérarchie des justes valeurs

Aux 31 décembre 2023 et 2022, tous les placements des Fonds étaient classés dans le niveau 1.

Transferts entre niveaux

Aucun transfert n'est survenu entre les niveaux au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022.

4. PARTS DES FONDS

Les parts émises et en circulation constituent le capital de chaque Fonds. Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts sans valeur nominale de chaque catégorie, lesquelles peuvent être rachetées, au gré du titulaire de contrat, à la valeur liquidative par part courante.

Chaque Fonds a une obligation contractuelle de racheter ses parts contre de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. Les parts en circulation sont classées comme des passifs financiers. Les Fonds ne sont soumis à aucune restriction ni à aucune exigence spécifique en matière de capital, mis à part les exigences minimales en matière de souscription. Les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat présentent l'évolution des parts de chaque Fonds au cours des périodes. Les Fonds cherchent à investir les produits de souscription reçus dans des placements appropriés selon leurs objectifs de placement, tout en respectant les exigences réglementaires. Les Fonds conservent suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat et contractent des emprunts à court terme ou cèdent des titres pour accroître leurs liquidités en cas de besoin.

Les Fonds ont émis deux catégories de parts, qui présentent le même rang de subordination, mais qui ne sont pas identiques. Par conséquent, les parts ne répondent pas aux critères permettant de les classer dans les capitaux propres. Elles sont plutôt présentées à titre de passifs financiers conformément aux exigences de l'IAS 32.

5. IMPOSITION

Les Fonds sont réputés être des fiducies en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « loi »). Le revenu des Fonds et les gains et pertes en capital nets sont réputés être attribués aux titulaires de contrat afin que les Fonds ne soient pas soumis à l'impôt en vertu de la partie I de la loi. Par conséquent, les Fonds ne comptabilisent pas de provisions pour impôts. Tout avantage fiscal résultant de reports prospectifs de pertes autres qu'en capital, le cas échéant, n'a pas été comptabilisé à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées sur les vingt années suivantes et servir à réduire les montants imposables futurs.

Le tableau suivant présente les pertes autres qu'en capital pouvant être reportées en avant, le cas échéant.

Aux 31 décembre	2023		2022	
	Pertes autres qu'en capital (\$)	Année d'expiration	Pertes autres qu'en capital (\$)	Année d'expiration
Fonds distinct Canada diversifié AIC	47	2040	47	2040
	100	2042	100	2042
	89	2043	-	
Fonds distinct marché monétaire AIC	-		2	2041

6. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les placements des Fonds dans les fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire, une filiale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, sont des placements entre parties liées. Toutes les opérations de placement associées à ces fonds sous-jacents sont évaluées selon la valeur liquidative par part de chaque fonds sous-jacent. Les Fonds reçoivent des distributions de revenus de ces fonds sous-jacents. Des détails sur ces placements se trouvent dans l'inventaire du portefeuille.

Notes annexes pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022
(en milliers de dollars)

Frais de gestion et charges d'exploitation

ivari impute des frais de gestion annuels aux Fonds. Le gestionnaire impute des frais de gestion annuels aux fonds sous-jacents en contrepartie de la prestation de services conformément à la convention de gestion.

Les frais de gestion quotidiens applicables aux Fonds et payables à ivari sont calculés à chaque date d'évaluation et correspondent au produit de la valeur liquidative des Fonds à cette date et du nombre de jours écoulés depuis la dernière date d'évaluation, multiplié par le taux des frais de gestion quotidiens d'ivari applicable aux Fonds.

En plus des frais de gestion, les Fonds et les fonds sous-jacents assument tous les coûts liés à leurs activités, y compris, sans toutefois s'y limiter, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les frais de comptabilité, les honoraires du dépositaire, les frais des services de garde de biens, les impôts et les taxes (le cas échéant), les intérêts, les frais d'exploitation et d'administration, ainsi que les frais des rapports financiers et autres rapports, et des notices explicatives exigés pour se conformer aux lois et aux directives réglementaires régissant l'émission ou la vente de contrats de rente variable.

Le gestionnaire a, de lui-même, renoncé à une partie des frais d'exploitation autrement payables par les Fonds ou pris une partie de ces frais à sa charge. Toute renonciation peut être résiliée à tout moment par le gestionnaire.

7. PLACEMENTS DANS DES FILIALES, DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Les Fonds considèrent leurs placements dans des fonds sous-jacents comme des placements dans des entités structurées non consolidées.

Les fonds sous-jacents ont pour unique objet d'investir en vue de réaliser une plus-value du capital, d'obtenir un revenu, ou les deux.

Les fonds sous-jacents financent leurs activités par l'émission de titres pouvant être rachetés à la demande du porteur et conférant à celui-ci une quote-part dans l'actif net des fonds sous-jacents respectifs. Les Fonds détiennent des titres de chacun des fonds sous-jacents. La valeur comptable des intérêts des Fonds dans les fonds sous-jacents est comptabilisée dans les placements, à la juste valeur, dans les états de la situation financière. Le risque maximal de perte correspond à la valeur comptable des intérêts des Fonds dans les fonds sous-jacents. La variation de la juste valeur de chacun des fonds sous-jacents est incluse dans la variation de la plus-value (moins-value) latente des placements dans les états du résultat global.

Les placements des Fonds dans les fonds sous-jacents sont assujettis aux modalités des documents de placement des fonds sous-jacents concernés et au risque de marché découlant des incertitudes quant à la valeur future de ces fonds sous-jacents.

Les Fonds peuvent demander quotidiennement le rachat de leurs placements dans un fonds sous-jacent. Une fois que les Fonds se sont départis des titres d'un fonds sous-jacent, ils cessent d'être exposés à tout risque lié à ce fonds sous-jacent.

Tous les placements effectués dans les fonds sous-jacents qui sont des entités structurées non consolidées sont présentés dans le tableau suivant :

Aux 31 décembre (\$)	2023		2022	
	Actif net/ Capitalisation boursière du fonds sous-jacent (\$)	Juste valeur des placements dans le fonds sous-jacent	Actif net/ Capitalisation boursière du fonds sous-jacent (\$)	Juste valeur des placements dans le fonds sous-jacent
Fonds distinct Canada diversifié AIC				
Fonds de revenu de dividendes Plus Manuvie	1 576 918	3 409	1 554 452	3 026
Fonds distinct marché monétaire AIC				
Fonds du marché monétaire Manuvie	192 381	959	208 613	928

8. SOLDES COMPARATIFS

Les états financiers comparatifs ont été reclassés par rapport aux états présentés antérieurement dans le but de rendre leur présentation conforme à celle des états financiers de l'exercice considéré.

Fonds de revenu de dividendes Plus Manuvie

25 principaux titres du fonds sous-jacent (non audité)

VALEUR NOMINALE (EN MILLIERS DE \$)/ NBRE D'ACTIONN/	Titre	COÛT MOYEN (en milliers de \$)	JUSTE VALEUR (en milliers de \$)
1 376 800	Brookfield Corp.	64 146	72 836
98 979	Thermo Fisher Scientific, Inc.	67 284	69 275
855 300	Alimentation Couche-Tard, Inc.	56 977	66 739
137 000	Berkshire Hathaway, Inc., cat. B	60 388	64 430
348 800	Alphabet, Inc.	52 994	64 247
165 000	Aon PLC	70 926	63 317
19 200	Constellation Software, Inc.	27 945	63 077
350 500	Dollar General Corp.	70 927	62 832
123 900	Microsoft Corp.	45 068	61 435
1 452 340	Brookfield Infrastructure Partners LP	67 004	60 305
892 000	BCE, Inc.	50 133	46 536
185 500	Marsh & McLennan Cos., Inc.	46 163	46 344
330 000	Banque Royale du Canada	41 194	44 220
407 200	Shopify, Inc.	33 821	41 827
486 800	La Banque Toronto-Dominion	39 009	41 680
215 100	Thomson Reuters Corp.	37 740	41 473
466 800	Canadian Natural Resources Ltd.	34 588	40 523
515 300	Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	35 503	38 895
709 000	Bunzl PLC	35 589	37 994
240 000	CGI, Inc.	33 136	34 068
428 500	Magna International, Inc.	32 150	33 381
280 500	Amdocs Ltd.	35 906	32 508
212 000	Les Compagnies Loblaw Ltée	25 312	27 196
160 000	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	24 767	26 648
290 300	Ashtead Group PLC	25 477	26 610

Fonds du marché monétaire Manuvie

25 principaux titres du fonds sous-jacent (non audité)

VALEUR NOMINALE (EN MILLIERS DE \$)/ NBRE D'ACTIONN/	Titre	COÛT MOYEN (en milliers de \$)	JUSTE VALEUR (en milliers de \$)
18 650	Toronto Hydro Corp., 5,15 %, 2 janv. 2024	18 622	18 622
18 000	Province de la Colombie- Britannique, 5,12 %, 19 mars 2024	17 678	17 678
11 000	Province de l'Alberta, 5,11 %, 13 févr. 2024	10 865	10 865
8 500	Merit Trust, 5,40 %, 15 avr. 2024	8 349	8 349
8 000	SAFE Trust, 5,45 %, 8 févr. 2024	7 886	7 886
8 000	SURE Trust, 5,45 %, 8 févr. 2024	7 886	7 886
7 560	Crédit Toyota Canada, Inc., 5,53 %, 8 mai 2024	7 284	7 284
7 000	La Banque Toronto-Dominion, 5,19 %, 30 janv. 2024	6 940	6 940
7 000	Crédit Toyota Canada, Inc., 5,68 %, 17 juin 2024	6 718	6 718
6 300	Province de l'Alberta, 5,20 %, 10 janv. 2024	6 226	6 226
6 200	La Banque de Nouvelle- Écosse, 5,07 %, 30 janv. 2024	5 902	5 902
5 500	SAFE Trust, 5,32 %, 12 mars 2024	5 424	5 424
5 500	SOUND Trust, 5,32 %, 12 mars 2024	5 424	5 424
5 300	La Banque Toronto-Dominion, 5,65 %, 15 oct. 2024	5 017	5 017
5 000	Banque Royale du Canada, 4,90 %, 9 avr. 2024	4 768	4 768
5 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,05 %, 15 avr. 2024	4 761	4 761
4 500	Banque Royale du Canada, 5,47 %, 15 nov. 2024	4 500	4 500
4 400	Province de l'Alberta, 5,10 %, 16 janv. 2024	4 365	4 365
4 300	La Banque de Nouvelle- Écosse, 5,02 %, 25 janv. 2024	4 094	4 094
4 000	Banque de Montréal, 5,44 %, 19 sept. 2024	4 000	4 000
4 000	Banque Royale du Canada, 5,18 %, 5 janv. 2024	3 983	3 983
4 200	La Banque de Nouvelle- Écosse, 5,75 %, 20 sept. 2024	3 972	3 972
4 000	La Banque Toronto-Dominion, 5,23 %, 3 juin 2024	3 897	3 897
3 800	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,70 %, 27 mars 2024	3 800	3 800

Fonds du marché monétaire Manuvie

Fonds du marché monétaire Manuvie

25 principaux titres du fonds sous-jacent (non audité)

VALEUR NOMINALE (EN MILLIERS DE \$)/ NBRE D'ACTIONN/ NBRE DE PARTS	Titre	COÛT MOYEN (en milliers de \$)	JUSTE VALEUR (en milliers de \$)
4 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,70 %, 30 juill. 2024	3 785	3 785

Faits saillants financiers (non audité)

Fonds distinct Canada diversifié AIC

Ratios et données supplémentaires*Option garantie à 100 %*

	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Valeur liquidative totale (en milliers) ⁽¹⁾ (\$)	2 507	2 272	3 667	3 460	3 208
Nombre de parts en circulation (en milliers) ⁽¹⁾	286	304	351	389	425
Ratio des frais de gestion ⁽²⁾ (%)	5,00	4,99	5,00	5,00	5,00
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	6,37	6,35	5,98	7,09	8,77
Taux de rotation du portefeuille ⁽³⁾ (%)	0,08	0,34	9,17	1,46	7,24
Valeur liquidative par part ⁽¹⁾ (\$)	8,78	7,47	10,44	8,90	7,55

⁽¹⁾ Données au 31 décembre de l'exercice indiqué, sauf avis contraire.

⁽²⁾ Le RFG est établi d'après le total des charges de la période indiquée, à l'exclusion des courtages et des autres coûts de transactions du portefeuille, et est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net moyen quotidien au cours de la période. Il est calculé en divisant le total des charges et des frais, compte non tenu des commissions, des coûts de transactions et des impôts sur le revenu, par la valeur liquidative moyenne du fonds distinct pour la période, puis en multipliant ce quotient par 100.

⁽³⁾ Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs gère activement les placements. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un portefeuille.

Option garantie à 75 %

	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Valeur liquidative totale (en milliers) ⁽¹⁾ (\$)	954	848	1 421	1 323	1 150
Nombre de parts en circulation (en milliers) ⁽¹⁾	91	95	114	125	128
Ratio des frais de gestion ⁽²⁾ (%)	4,85	4,83	4,43	5,00	5,00
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	4,85	4,83	4,43	5,52	7,25
Taux de rotation du portefeuille ⁽³⁾ (%)	0,08	0,34	9,17	1,46	7,24
Valeur liquidative par part ⁽¹⁾ (\$)	10,53	8,94	12,49	10,59	8,97

⁽¹⁾ Données au 31 décembre de l'exercice indiqué, sauf avis contraire.

⁽²⁾ Le RFG est établi d'après le total des charges de la période indiquée, à l'exclusion des courtages et des autres coûts de transactions du portefeuille, et est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net moyen quotidien au cours de la période. Il est calculé en divisant le total des charges et des frais, compte non tenu des commissions, des coûts de transactions et des impôts sur le revenu, par la valeur liquidative moyenne du fonds distinct pour la période, puis en multipliant ce quotient par 100.

⁽³⁾ Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs gère activement les placements. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un portefeuille.

Faits saillants financiers (non audité)

Fonds distinct marché monétaire AIC

Ratios et données supplémentaires*Option garantie à 100 %*

	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Valeur liquidative totale (en milliers) ⁽¹⁾ (\$)	895	893	940	1 192	1 286
Nombre de parts en circulation (en milliers) ⁽¹⁾	134	140	150	190	206
Ratio des frais de gestion ⁽²⁾ (%)	0,25	0,25	0,66	0,75	0,50
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	5,64	5,97	6,32	5,57	6,33
Valeur liquidative par part ⁽¹⁾ (\$)	6,66	6,36	6,25	6,27	6,24

⁽¹⁾ Données au 31 décembre de l'exercice indiqué, sauf avis contraire.

⁽²⁾ Le RFG est établi d'après le total des charges de la période indiquée, à l'exclusion des courtages et des autres coûts de transactions du portefeuille, et est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net moyen quotidien au cours de la période. Il est calculé en divisant le total des charges et des frais, compte non tenu des commissions, des coûts de transactions et des impôts sur le revenu, par la valeur liquidative moyenne du fonds distinct pour la période, puis en multipliant ce quotient par 100.

Option garantie à 75 %

	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Valeur liquidative totale (en milliers) ⁽¹⁾ (\$)	141	109	117	123	138
Nombre de parts en circulation (en milliers) ⁽¹⁾	18	15	16	17	19
Ratio des frais de gestion ⁽²⁾ (%)	0,26	0,26	0,52	0,59	0,35
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge (%)	5,87	6,08	6,26	5,45	6,28
Valeur liquidative par part ⁽¹⁾ (\$)	7,71	7,36	7,24	7,25	7,20

⁽¹⁾ Données au 31 décembre de l'exercice indiqué, sauf avis contraire.

⁽²⁾ Le RFG est établi d'après le total des charges de la période indiquée, à l'exclusion des courtages et des autres coûts de transactions du portefeuille, et est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net moyen quotidien au cours de la période. Il est calculé en divisant le total des charges et des frais, compte non tenu des commissions, des coûts de transactions et des impôts sur le revenu, par la valeur liquidative moyenne du fonds distinct pour la période, puis en multipliant ce quotient par 100.



ivari est l'émettrice exclusive de la police individuelle de rente variable pour placement dans les Fonds distincts AIC. Une description complète des caractéristiques principales d'une police individuelle de rente variable se trouve dans le cahier de renseignements des Fonds distincts AIC. Tout montant affecté à un fonds distinct est investi au risque du titulaire ou des titulaires de contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer.

^{MC} ivari et les logos ivari sont des marques de commerce d'ivari Holdings ULC. ivari est autorisée à utiliser ces marques sous licence.

Les Fonds distincts AIC sont émis par :

ivari^{MC}